

DECISION N° 272/22/MINESEC DU 07 JUIN 2022
Portant désignation de responsables à titre Intérimaire dans les
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BOUMBA ET NGOKO

CES DE NDONGO

Directeur par intérim : Monsieur **WESSAMBO Jean Pierre**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **790 121-J**, précédemment en service au Lycée Bilingue de Mbang, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOM ET DJEREM

CES DE DANG PATOU

Directeur par intérim : Monsieur **BOZO Boniface**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **685 592-X**, précédemment Surveillant général au Lycée Bilingue de Bétaré Oya, en remplacement de Monsieur **DAOUDOU Emmanuel**, décédé.



LYCEE DE DIANG

Provisur par intérim : Monsieur **SADOUMA Jean Louis**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **575 283-D**, précédemment en service à la Délégation Régionale de l'Est, en remplacement de Monsieur **MESSANKALA Patrice**, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BUI

LYCEE D'ELAK-OKU

Provisur par intérim : Monsieur **MOTIKA Emmanuel NCHINDA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **545 771-V**, précédemment Directeur du CES de BUI, en remplacement de Monsieur **FORNKWA Eugene KILESE**, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA MANTUNG

LYCEE DE CHUNGHE

Provisur par intérim : Monsieur **NDOH Kevin MBORI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **735 118-N**, précédemment Surveillant Général dans le même établissement, en remplacement de Monsieur **TATA Elvis BAH**.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Le Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires ainsi que les Délégués Départementaux concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 07 JUIN 2022

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH
- DRES-CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA, Ph.D
The Minister
Ministry of Secondary Education
Ministère des Enseignements Secondaires